



# 2020

1.	<b>ÉDITOS</b>	p5
2.	<b>UNE COMMUNAUTÉ D'AUTEURS ET D'AUTRICES</b>	p13
3.	<b>LE PARCOURS DES DROITS</b>	p21
4.	<b>LE COMITÉ</b>	p33
5.	<b>L'ACTION CULTURELLE</b>	p43
6.	<b>LE SERVICE JURIDIQUE</b>	p53
7.	<b>LA MEDAA</b>	p59
8.	<b>LE PILEN</b>	p63
9.	<b>BELA</b>	p67
10.	<b>RAPPORT DE GESTION</b>	p71



© Dominique Goblet

# ÉDITOS

**« Si 2020 s'est, à bien des points de vue, avérée une année monstrueuse, elle a été aussi une année de grande solidarité entre autrices et auteurs. »**

Renaud Maes,  
présidence du Comité  
belge de la Scam



© Isabelle Mertens

## La force du collectif

Si 2020 s'est, à bien des points de vue, avérée une année monstrueuse, elle a été aussi une année de grande solidarité entre autrices et auteurs. Tout au long des confinements et des déconfinements, des périodes d'espoir et de désillusion, nous avons malgré tout continué à cultiver les liens qui nous rassemblent.

C'est ce soin collectif qui s'est exprimé au travers des dispositifs d'aide que nous avons mis en place en urgence, pour tenter au mieux d'offrir un soutien à ceux d'entre nous qui ont connu les pires déboires. C'est cette même force solidaire qui nous a permis de mener les combats pour obtenir les quelques moyens débloqués par les pouvoirs publics, notamment au travers du plan de soutien à la chaîne du livre, porté par le PILEn ou via l'autorisation temporaire de cumul de droits d'auteur et du chômage « artiste », arrachée de justesse malgré les manœuvres dilatoires de la droite radicalisée. Et les talents épatants de négociation du Délégué général comme le travail acharné de son équipe n'auraient pas suffi : ce qui a permis ces victoires, c'est d'avoir constitué un collectif capable de peser sur les rapports de force politiques.

Aujourd'hui, avec les progrès de la campagne de vaccination, on annonce la fin possible de la gestion pandémique, pour entrer dans un « après » absolument incertain. Nous devons continuer à renforcer notre puissance collective, en tant que société d'autrices et d'auteurs, car c'est dès aujourd'hui que se négocie « l'après ».

C'est aujourd'hui que s'ouvrent des groupes de travail visant à réformer le soi-disant « statut d'artiste », avec l'enjeu que nous arrivions enfin à rendre impossible de nier le travail jusque-là invisibilisé des autrices et auteurs. C'est aujourd'hui que se décident les arbitrages financiers pour le « redéploiement », avec un recours aux fonds publics qui tranche avec plus de 40 ans de doctrine néolibérale.

C'est aujourd'hui que se pose la question de la mutualisation possible des gains des multinationales qui, de Netflix à Amazon, ont bénéficié largement de cette crise.

Il existe donc un espace de possibles, là, aujourd'hui.

Penser un véritable "après" implique de penser autrement. Les deux sont indissociables et c'est tout le sens des Prix annuels que nous avons tenus à remettre en 2020. Les autrices et les auteurs que nous avons célébrés incarnent une série de ruptures radicales par leur travail, par leurs idées, par leur manière de voir le monde et d'ouvrir des univers. La puissance de notre collectif tient aussi dans notre célébration de sa diversité, dans la reconnaissance de notre hétérogénéité.

Au moment où j'écris ces lignes, mon mandat de président arrive tout doucement à son terme. Je salue tous les membres du Comité belge de la Scam pour le travail titanesque que nous avons mené ensemble, dans des conditions rendues difficiles par cette pandémie, et en particulier les deux vice-présidentes, Isabelle Wéry et Isabelle Rey. Je remercie aussi les président-es du Comité belge de la SACD avec qui j'ai eu le plaisir de travailler, Barbara Sylvain et Antoine Neufmars – deux humain-es magnifiques, dont l'engagement force l'admiration. La Scam et la SACD sont, en Belgique, deux sociétés inséparables. Cette crise l'a démontré une fois de plus: notre futur ne peut se construire qu'en alliance, ce que nous réalisons concrètement par les échanges nombreux ou par nos prix communs, dont la cohérence reflète l'harmonie des points de vue entre les Comités.

Le règlement dont le Comité belge de la Scam s'est doté, dont on ambitionne qu'il inspire les institutions culturelles, prévoit que ce sera une femme qui me succédera. Je souhaite d'ores et déjà au prochain Comité et à la future présidente de trouver autant de force collective, voire beaucoup plus...

Renaud Maes,  
présidence du Comité belge de la Scam

## Oh les beaux jours,

ceux qui voyaient la MEDAA accueillir par dizaines les auteurs et autrices dans le coworking, les associations professionnelles belges et européennes dans toutes les salles de réunion, les colloques, débats, séminaires, remises de prix, les siestes poétiques, les essais de textes littéraires, les réunions du Comité belge de la Scam, les séances de travail des équipes (celle du lundi pour engager la semaine, celles dédiées à la répartition des droits, celles centrées sur les services à nos membres, celles dédiées à l'Action culturelle avec nos partenaires comme le Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel ou la Foire du Livre).

Les beaux jours d'avant le 13 mars 2020. Nous les aimions tellement.

Partager avec vous cette énergie, cette créativité, ces préoccupations individuelles et collectives selon les moments de la journée, toutes également légitimes, également importantes.

La vie vibrante, lumineuse, d'une société d'auteurs et d'autrices.

Ils reviendront ces beaux jours, nous en sommes convaincus.

C'est pourquoi nous n'avons pas cessé le travail, au contraire.

Nous avons recherché toutes les manières de nous adapter pour aider les auteurs et les autrices et nos partenaires.

Nous avons proposé et collaboré à la mise en œuvre des aides publiques, fédérales, de la Fédération Wallonie-Bruxelles ou des Régions bruxelloise ou wallonne.

Nous avons étudié la situation, récolté vos avis et suggestions, identifié vos besoins, développé les moyens nécessaires, accéléré les répartitions, augmenté l'aide juridique; lancé de nouveaux chantiers ou entrepris de participer activement, avec de fortes propositions, à des projets majeurs comme la réforme de la protection sociale des auteurs et autrices.

→

Nous espérons avoir ainsi été utiles au plus grand nombre possible de nos membres, malgré les effets de la crise sanitaire.

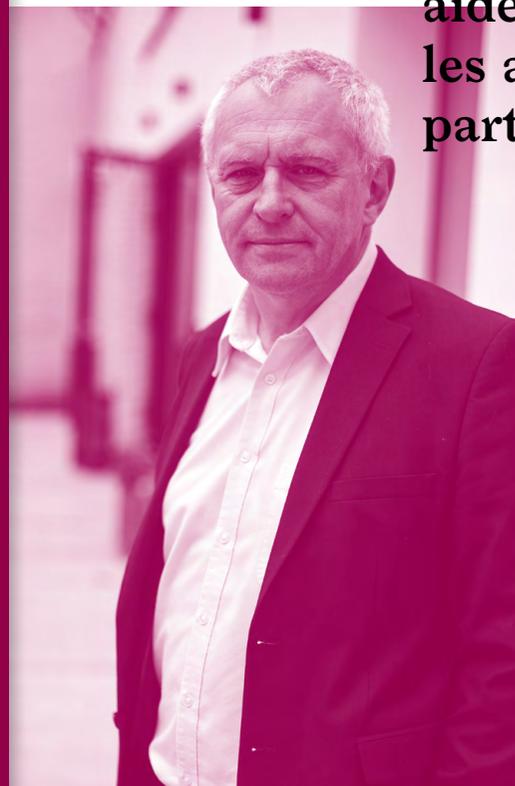
En les assurant aussi de cet engagement: la MEDAA rallumera au plus vite toutes ses lumières.

Nous avons le doigt sur les interrupteurs!

Frédéric Young,  
Délégué général de la Scam en Belgique

**« Ils reviendront ces beaux jours, nous en sommes convaincus. C'est pourquoi nous n'avons pas cessé le travail, au contraire. Nous avons recherché toutes les manières de nous adapter pour aider les auteurs et les autrices et nos partenaires. »**

Frédéric Young,  
Délégué général de la Scam  
en Belgique

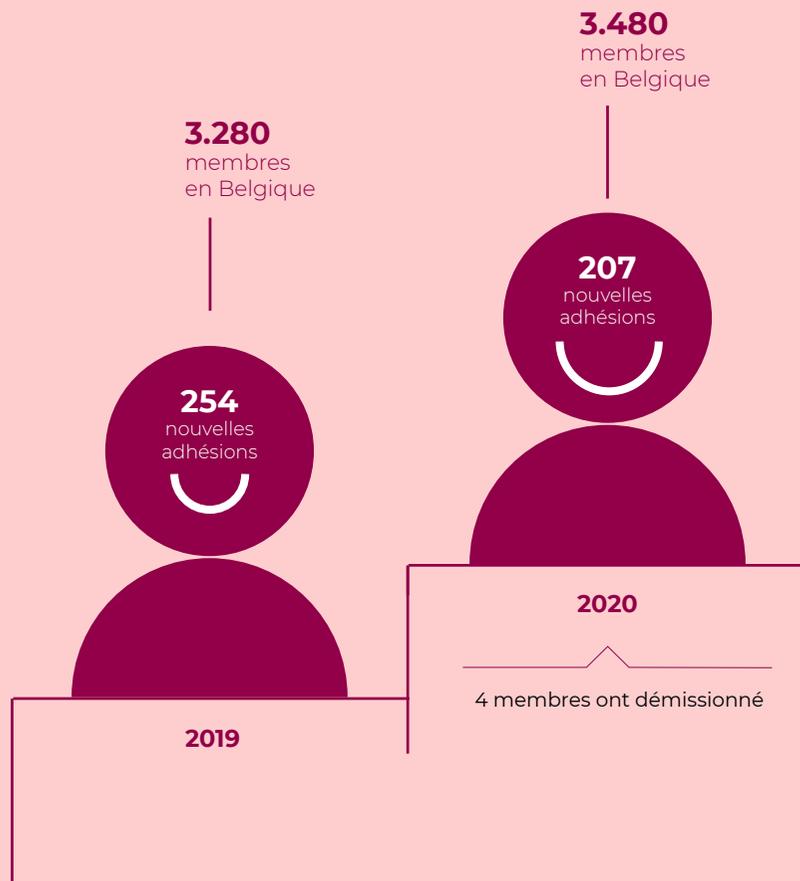


© Maxime Taillez

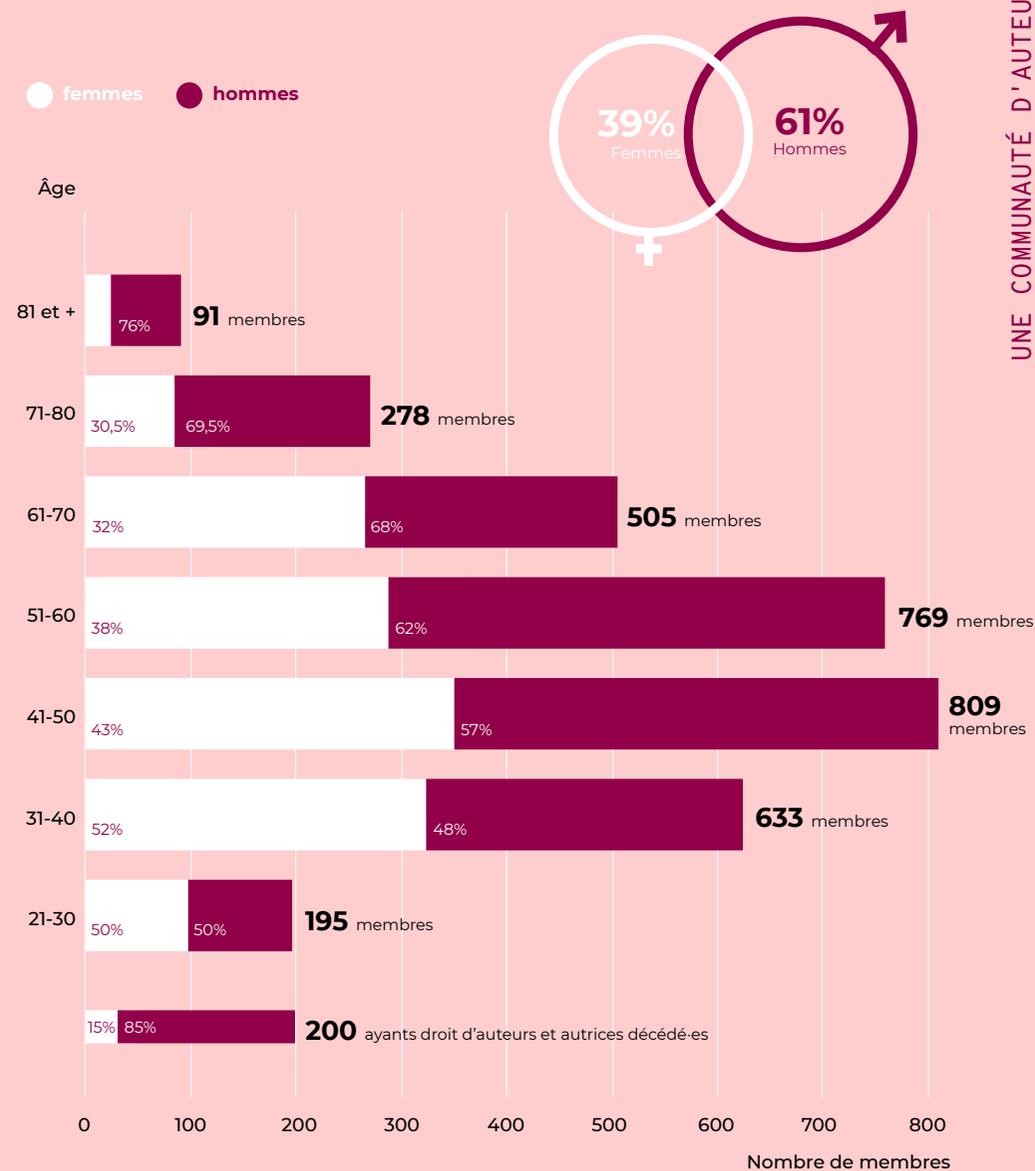


# UNE COMMUNAUTÉ D'AUTEURS ET D'AUTRICES

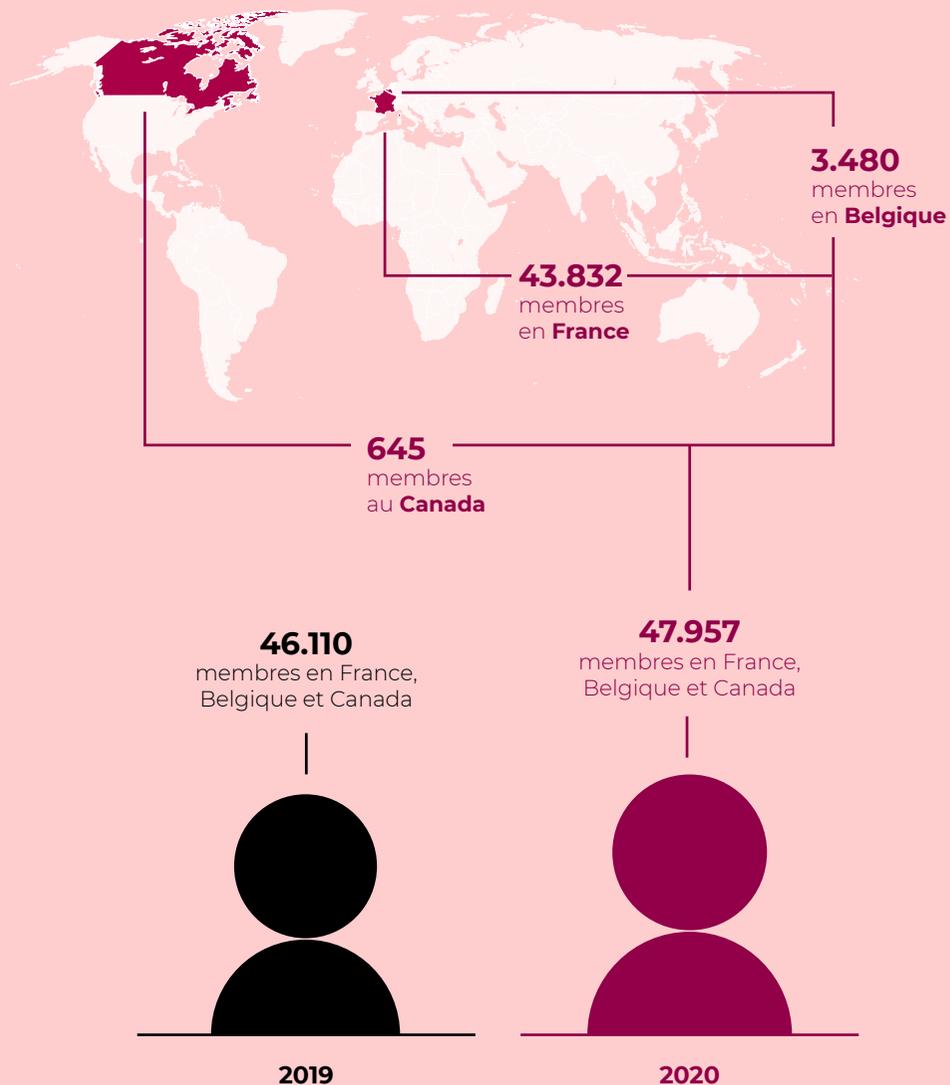
# Près de la moitié des nouveaux membres sont des femmes !



# De plus en plus de jeunes auteurs et autrices !



## Les membres en Belgique font partie d'une communauté internationale d'auteurs et d'autrices.



Aïcha Anerhour  
et Gabriella Marchese,  
Service des Auteurs

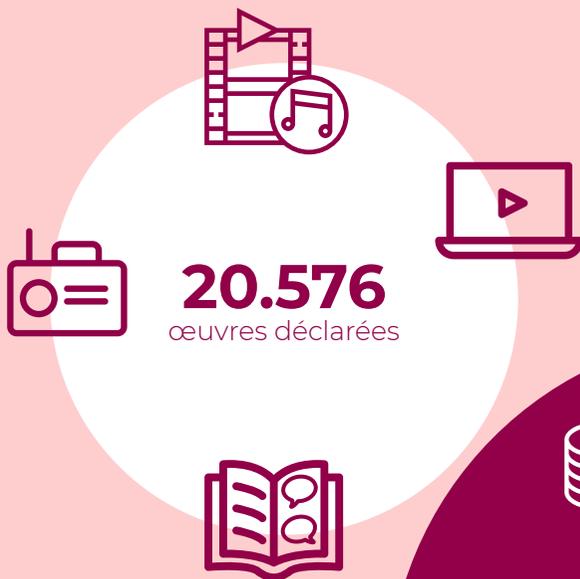


Dès le début du confinement, nous avons remarqué une hausse significative des adhésions d'auteurs et d'autrices des œuvres de l'écrit. Peut-être parce que c'est un domaine où ils et elles sont a priori assez isolé-es, et ont ressenti le besoin de rejoindre, dans le contexte d'un confinement généralisé, une communauté pour se sentir plus entouré-es et accompagné-es dans leur parcours? S'inscrire représente une démarche positive pour rester dans une dynamique d'activité.

Aussi, au cours de cette année spéciale et avec ce coup de massue qu'on a reçu sur la tête en mars, les auteurs et autrices nous ont vite fait part de leurs inquiétudes. Notre travail a été de les rassurer. Plus globalement, au-delà de toutes les questions qui se sont posées pour nos membres, nous tenons à souligner l'importance de la mise en place des différents Fonds d'aides – comme le Fonds Solidarité Covid – et les bourses Scam, car ce sont des initiatives qui ont incontestablement permis de stimuler des membres, voire de les soulager financièrement. Qui sait si on ne s'attend pas à un boom créatif intéressant dans un futur proche?

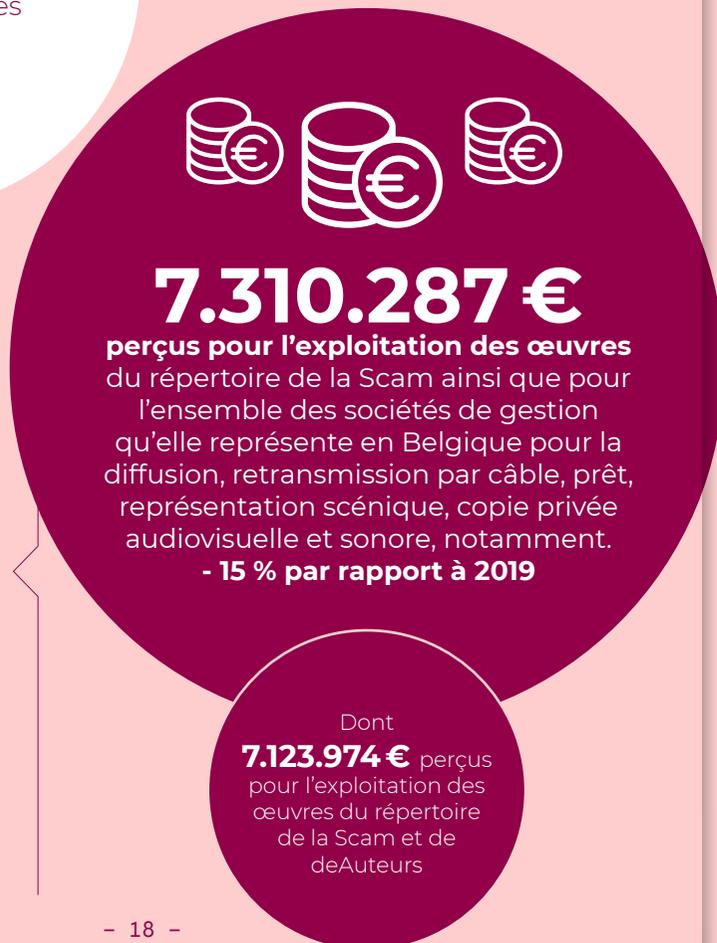
# Des déclarations d'œuvres aux droits versés, 2020 en chiffres

## 1. les déclarations d'œuvres

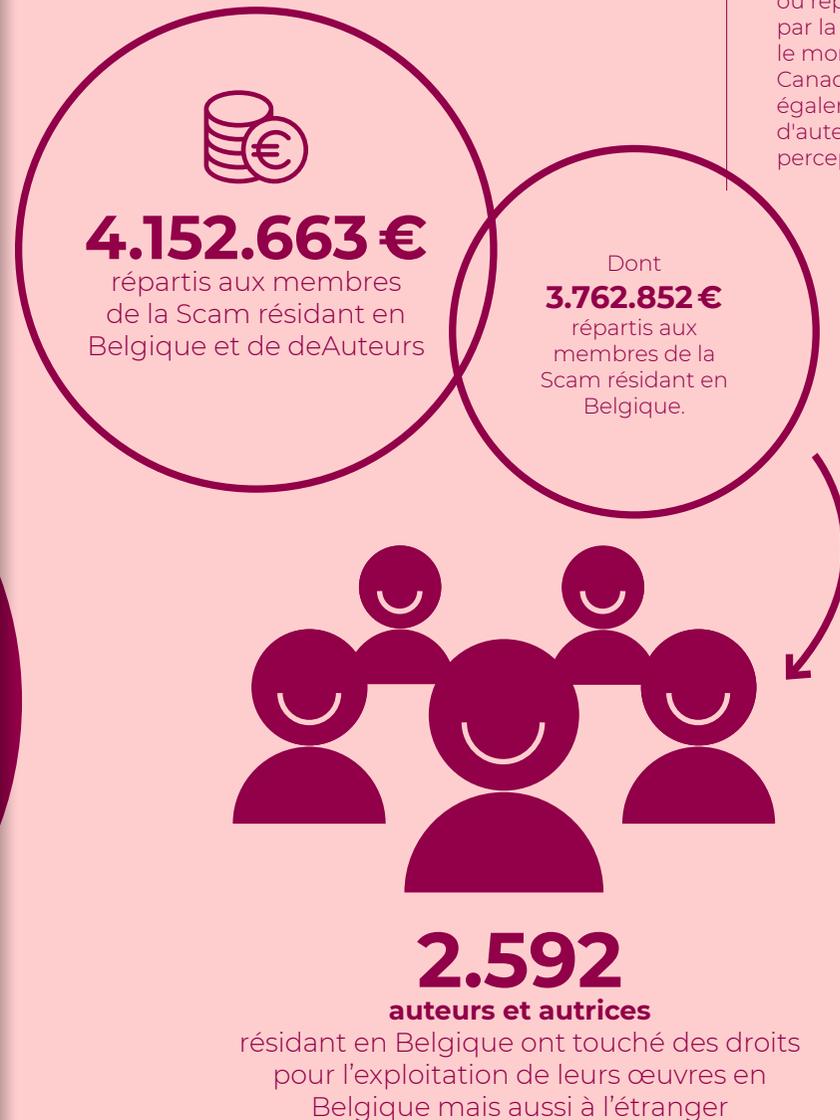


## 2. la perception des droits relatifs à l'exploitation de ces œuvres déclarées

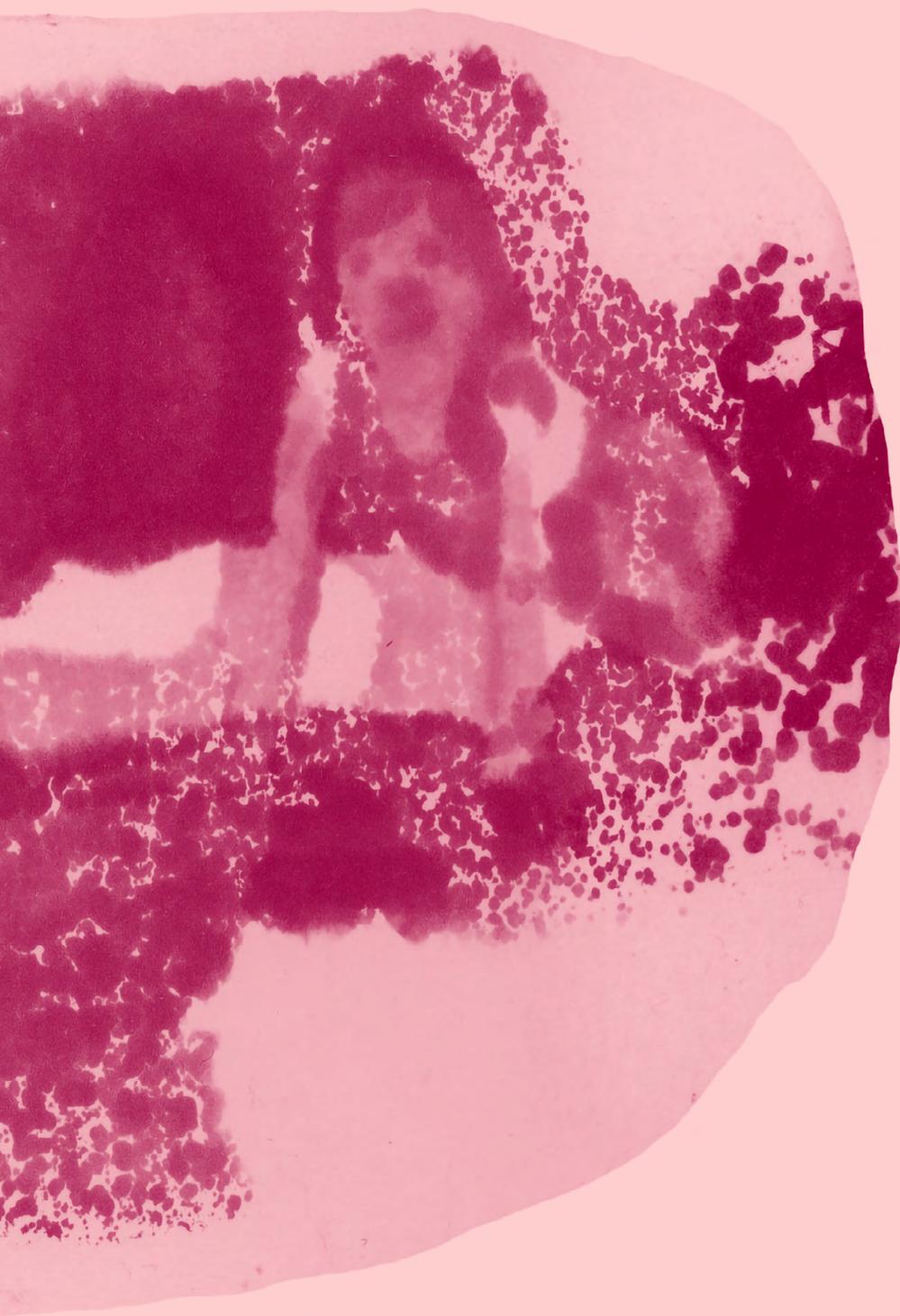
La Scam perçoit les droits des œuvres exploitées en Belgique auprès des opérateurs en son nom et pour ses mandants (entre autres SACD, SOFAM et deAuteurs) pour tous les membres en Belgique mais aussi ailleurs dans le monde.



## 3. la répartition des droits aux membres



Ces montants de répartition concernent uniquement les auteurs et autrices de la Scam résidant en Belgique. Les auteurs et autrices membres ou représentés par la Scam dans le monde (France, Canada...) bénéficient également de droits d'auteur issus des perceptions belges.



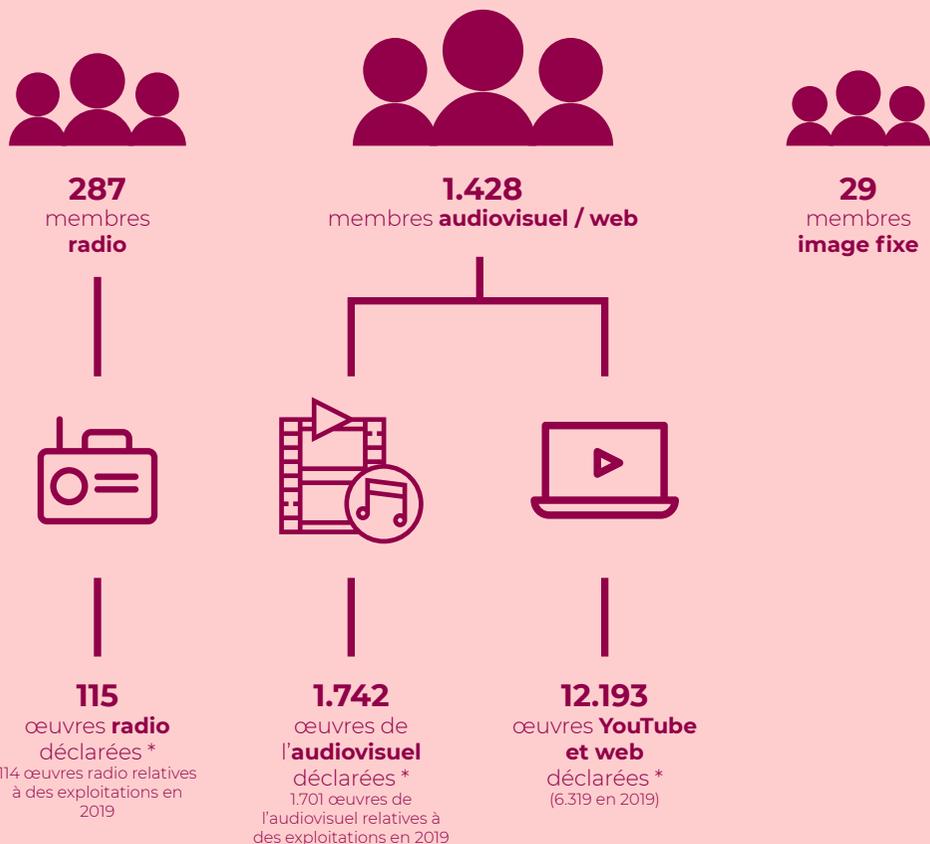
© Dominique Goblet

# LE PARCOURS DES DROITS

# Audiovisuel, web, radio et image fixe

Le répertoire des membres Audiovisuel de la Scam est composé comme suit:

Si un auteur ou une autrice a déclaré au moins une œuvre dans des catégories différentes, il ou elle se retrouve comptabilisé-e dans plusieurs répertoires.



\* relatives à des exploitations en 2020

Les perceptions totales des droits des œuvres exploitées en Belgique auprès des opérateurs belges pour tous les membres de la Scam (vivant en Belgique, en France et au Canada)

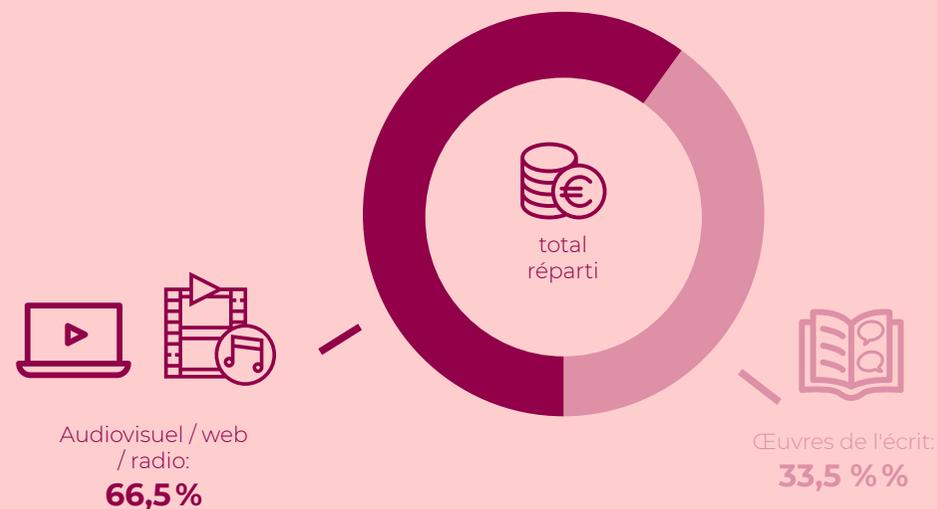


**Audiovisuel/câble : 5.631.099 €**  
(- 26 % par rapport à 2019)  
La baisse est due à un décalage d'encaissement en décembre 2020.



Dont **658.263 € de Copie privée**

Sur les 4.152.663 € répartis aux auteurs et autrices résidant en Belgique, le pourcentage pour le répertoire de l'Audiovisuel



Thomas Depryck  
et Benjamin Scraeyen,  
Service de la Documentation



Avec le télétravail, le travail du Service de la Documentation a-t-il fort changé ?

Fondamentalement non, et c'est probablement lié à la nature de notre fonction. Car pour caricaturer un peu, nous travaillons beaucoup dans les bases de données et effectuons un important travail de renseignements d'œuvres et d'exploitations. Donc, à partir du moment où l'accès à ces outils est efficace à domicile, notre boulot est identique.

Ce qui s'est surtout renforcé, c'est la dématérialisation de nos services via l'informatique. Comme dans d'autres domaines, le contexte sanitaire a eu un effet accélérateur quant à la manière de déclarer ses œuvres ou ses prestations. Bien sûr, il existe encore des bulletins papier et nous restons dans les parages pour aider tous nos membres, car nous avons conscience qu'il faut un temps d'adaptation et une phase de transition.

L'idée est surtout là de faire gagner du temps à tout le monde ?

Oui, et on parle de gains de temps et donc d'efficacité ! Rappelons que notre service arrive en bout de chaîne pour – concrètement – veiller sur l'auteur ou autrice, l'accompagner et l'aider dans toutes ses démarches de dématérialisation. Il faut aussi se dire qu'un·e membre qui remplit en ligne sa déclaration, cela signifie qu'on la reçoit dans la minute, et qu'on peut parfois la traiter dans la journée ! Un autre avantage du numérique, c'est que tout arrive dans un tableau de bord commun,

ce qui permet une meilleure gestion de traçabilité et de suivi des déclarations.

Cette traçabilité des déclarations nous aide à identifier tout ce qui a été créé en ligne par les membres. On peut récupérer les données plus vite et plus facilement, et ainsi mieux identifier les difficultés du secteur (audiovisuel, radio, web, etc.).

Plus globalement, quel bilan tirez-vous de ces douze derniers mois ?

Cette année, si le répertoire diffusé en télévision s'est stabilisé, on peut constater un important développement des exploitations du répertoire des YouTubeurs et YouTubeuses. On peut aussi pointer une petite augmentation du nombre de podcasts, ce qui va de pair avec les diverses initiatives mises en place dans notre paysage audiovisuel et sonore en cette période de pandémie. C'est quelque chose d'intéressant, car cela permet à des auteurs et des autrices d'arriver à créer, alors qu'ils ne l'auraient pas spécialement fait pour de la radio. C'est un nouveau vecteur qui ouvre le répertoire à d'autres possibilités. On espère que cela se poursuivra.

# Œuvres de l'écrit



**1.736** membres  
dans le répertoire des œuvres de l'écrit



**6.526** œuvres déclarées  
(- 21 % par rapport à 2019)

La reprographie compte  
à elle seule **34.298** œuvres

Les perceptions des droits des œuvres de l'écrit en reprographie, droit de prêt, droit de copie privée littéraire numérique et droit de copie dans le cadre de l'enseignement auprès des débiteurs en Belgique pour tous les membres de la Scam en Belgique



**Reprographie: 1.068.774 €**

(+ 115 % par rapport à 2019)

**Prêt public: 383.356 €**

(+ 95 % par rapport à 2019)

**Enseignement et recherche: 227.059 €**

(- 23 % par rapport à 2019)

**1.251.228 €** ont été répartis aux auteurs  
et autrices littéraires résidant en Belgique



Audiovisuel / web  
/ radio:  
**66,5 %**



Œuvres de l'écrit:  
**33,5 %**

Si un auteur ou une autrice a déclaré au moins une œuvre dans des catégories différentes, il ou elle se retrouve comptabilisé-e dans plusieurs répertoires.

L'augmentation de ce montant est due à une accélération des répartitions en ces temps de pandémie.

Clotilde Cantamessa,  
Ariane Lejeune  
et Florence Peters,  
Pôle de l'écrit



La Scam représente les auteurs et autrices de l'écrit en Belgique, lorsque ceux-ci et celles-ci sont titulaires de droits sur des œuvres divulguées telles que des textes littéraires et continuités dialoguées (nouvelles, romans, essais, pièces de théâtre, scénarios, scénarios et dialogues de bandes dessinées, etc.), des illustrations, des textes scientifiques, journalistiques, pédagogiques...

Au total, les 1.736 autrices et auteurs de l'écrit représentent 50 % de l'ensemble des membres belges de la société. En 2020, nous accueillons 100 nouveaux auteurs et nouvelles autrices d'œuvres de l'écrit sur 207 nouvelles adhésions à la Scam.

Ces autrices et auteurs ont déclaré 6.526 publications écrites. Nous constatons toutefois une baisse de 21% par rapport à l'année 2019. Cette diminution fait suite aux mesures sanitaires prises dès le printemps 2020. En effet, bon nombre d'événements promotionnels tant en Belgique qu'à l'étranger ont dû être annulés et des parutions reportées tant pour les livres que pour la presse.



La Scam a pu néanmoins, grâce à sa présence active au sein du PILEn, effectuer certaines actions promotionnelles ciblées pour les auteurs et autrices de l'écrit, notamment dans le cadre de la campagne *Lisez-vous le belge?*. Elle a également revendiqué une indemnité globale auprès du SPF Économie afin de pouvoir compenser les pertes encourues par ses membres.

La Scam revendique les droits de ses membres auprès de Reprobél ([www.reprobél.be](http://www.reprobél.be)), société faitière chargée de percevoir tant les droits de reprographie des œuvres protégées, que les droits de prêt public auprès des bibliothèques ou encore la copie des œuvres à des fins d'enseignement ou de la recherche scientifique. Elle est composée de deux collèges – celui des auteurs et celui des éditeurs – qui gèrent la répartition auprès des sociétés de gestion concernées de l'ensemble des sommes perçues (23.886.542 € en 2020) à concurrence de 50% chacun, soit 11.943.271 € pour chacun des collèges. La Scam revendique les droits sur les œuvres de ses membres, et aussi pour ceux de la SACD («part belge»), auprès du Collège des auteurs. La Scam a encaissé la somme de 1.679.188 € au titre des droits de l'écrit. Ces perceptions sont donc ensuite partagées entre les deux sociétés.

Elle a réparti 613.669 € au titre des droits de reprographie à ses membres résidant en Belgique, 303.873 € pour le prêt public (au titre d'autres encaissements antérieurs notamment), ainsi que 333.687 € au titre de droits de reprographie pour l'enseignement. Pour rappel, la répartition suit l'encaissement, mais l'année suivante. Ce qui explique les grands décalages entre les montants qui sont pour l'année 2020 en progression à la suite d'une volonté de répartition plus rapide et croissante en cette période de pandémie.

En 2020 a débuté une importante révision du déclaratif en ligne afin de permettre la déclaration des œuvres écrites numériques. Ce chantier s'étalera jusque fin de l'année 2021.

# Paiement aux auteurs et autrices



En 2020, le calendrier de répartition des différents droits a été revu avec un objectif : augmenter le nombre de répartitions de manière à verser aux auteurs et autrices des droits le plus souvent et le plus rapidement possible.

	JAN	FÉV	MARS	AVR	MAI	JUIN	JULI	AOÛT	SEP	OCT	NOV	DEC
<b>Reprographie Enseignement</b> (2018)	●											
<b>Audiovisuel</b> (2 <sup>ème</sup> trimestre 2019, chaînes principales RTBF, VRT, France 2...)			●									
<b>Radio</b> (4 <sup>ème</sup> trimestre 2019)			●									
<b>Droits divers hors Belgique</b>			●		●		●			●		●
<b>Prêt public</b> (solde 2014 - 2018)				●								
<b>Audiovisuel</b> (3 <sup>ème</sup> trimestre 2019, chaînes principales RTBF, VRT, France 2...)					●							
<b>Reprographie</b> (solde et réserve 2013- 2014)								●				
<b>Audiovisuel</b> (2019, autres chaînes belges Be TV, Prime, SBS, groupe VTM)										●		
<b>Radio</b> (copie privée sonore - 2 <sup>ème</sup> trimestre 2020)										●		
<b>Reprographie</b> (2019)											●	
<b>Reprographie Enseignement</b> (2019)											●	
<b>Copie privée littéraire numérique</b> (2016-2017-2018)												●
<b>Audiovisuel</b> (solde 2018, toutes les chaînes belges et étrangères, copie privée)												●
<b>Radio</b> (3 <sup>ème</sup> trimestre 2020)												●

Ces répartitions sont réalisées sur base des œuvres diffusées et jouées que les membres déclarent selon les clés de répartition convenues par les coauteurs et coautrices lors de la déclaration des œuvres. Le calendrier précis est disponible sur l'Espace membre de la Scam.



Béatrice Buyck,  
Responsable du contrôle et de la  
gestion individuelle des droits

Nous avons tout mis en œuvre pour mieux accompagner nos membres dans cette année complexe et difficile. Au niveau de la vérification et du contrôle des paiements par exemple, nous avons fait en sorte d'accélérer nos répartitions et d'en augmenter le nombre, notamment en débloquent de manière anticipative des droits (et soldes de droits) qui étaient disponibles.

Pour rappel, la Scam assure 5 répartitions de droits d'auteur par an (mars, mai, juillet, octobre, décembre) pour l'audiovisuel, la radio en Belgique, et divers droits en provenance de France ou d'autres pays hors de Belgique. À ces répartitions s'ajoutent celles liées spécifiquement aux œuvres de l'écrit (droits de reprographie, de prêt public, de copie privée...). Cette année un effort important a été fourni pour accélérer les répartitions de l'écrit, et notamment débloquent des soldes au titre d'années antérieures à 2019.

Une attention particulière a aussi été réservée aux membres en demande d'avances sur des droits liés à des répartitions futures.

Face à la crise, la Scam a par ailleurs créé un Fonds d'aide pour compenser les annulations et reports qui ont eu lieu : de nombreux auteurs et autrices ont ainsi pu recevoir un soutien dans ce cadre.



© Dominique Goblet

# LE COMITÉ

# Le Comité belge de la Scam

Tou·tes les auteurs et autrices résidant en Belgique sont membres de l'Assemblée générale de la Scam, et votent non seulement pour valider le rapport annuel et le rapport de l'Action culturelle mais aussi pour élire les membres qui les représentent au Comité belge de la Scam.



## Le Comité

Le Comité belge de la Scam est composé de 12 auteurs et autrices élu·es pour 4 ans.



## Le travail du Comité

Le Comité se réunit habituellement une fois par mois, durant une demi-journée. Les discussions se développent autour de l'ordre du jour et des notes qui rapportent tout ce qui traverse la société : l'actualité du lobby politique, des négociations, du droit d'auteur, mais aussi les tarifs et barèmes des différents répertoires, et bien sûr les actions culturelles, et l'examen des demandes de bourses.



## Et en 2020 ?

En 2020, les travaux du Comité belge ont été, évidemment, fortement impactés par la crise sanitaire.

Dès le mois de mars 2020, les réunions se sont tenues en visioconférence, à un rythme plus soutenu, car le Comité a tout de suite voulu identifier les problèmes rencontrés par les auteurs et autrices confrontés à l'arrêt brutal de leurs projets, a analysé le soutien que pouvait leur apporter directement la Scam, a continuellement demandé aux politiques de tenir compte du secteur culturel tout en poussant activement à la redéfinition de la politique culturelle et du statut d'artiste.

**Renaud Maes** poursuit son mandat à la présidence du Comité belge. Il est secondé par deux vice-présidentes, **Isabelle Rey** et **Isabelle Wéry**.

Tous les répertoires de la Scam sont représentés par les membres de son Comité belge :

Audiovisuel  
**Emmanuelle Bonmariage**  
**Jérôme Laffont**  
**Jérôme Le Maire**  
**Isabelle Rey**  
**Nina Toussaint**

Littérature  
**Myriam Leroy**  
**Renaud Maes**  
**Emmanuèle Sandron**  
**Nathalie Skowronek**  
**Isabelle Wéry**

Radio  
**Paola Stévenne**

Transmédia  
**Laurence Rosier**

La présidence du Comité belge siège au Conseil d'Administration de la Scam à Paris présidé par **Laëtitia Moreau**, et y relaie les préoccupations des membres résidant en Belgique.  
 ✉ [www.scam.fr/La-Scam/Son-fonctionnement/Le-conseil-dadministration](http://www.scam.fr/La-Scam/Son-fonctionnement/Le-conseil-dadministration)



Renaud Maes,  
Présidence du Comité belge de la Scam

Comment le Comité belge de la Scam s'est-il adapté à la pandémie ?

Comme tout le monde, nous avons bricolé des solutions ! Concrètement, nos réunions sont devenues virtuelles et notre monde s'est quelque peu resserré autour des écrans d'ordinateur... Par ailleurs, nous avons démultiplié les réunions, pour pouvoir mettre en place des solutions concrètes pour nos membres et pour fournir un lobby politique intense. Je dois d'ailleurs demander aux membres du Comité de la Scam de m'excuser de les avoir épuisés et les remercier de leur implication incroyable durant cette année. Ils ont tou-tes donné sans compter à notre société.

Quelles ont été les grandes questions soulevées par la crise sanitaire pour la Scam et pour le Comité belge ? Quelles sont les mesures de soutien au secteur culturel mises en place par le Comité ?

En tant que société de gestion collective, notre rôle n'est pas de soutenir le secteur culturel : notre rôle est de nous soutenir entre nous et de faire pression sur les pouvoirs publics ainsi que sur celles et ceux qui commandent, financent et diffusent les œuvres pour que les autrices et les auteurs soient reconnus et soutenus. Nous avons donc suivi cette double mission en mettant en place très rapidement un Fonds

de solidarité, en redoublant d'efforts pour répartir plus rapidement les droits perçus – il faut souligner l'effort gigantesque qu'ont fourni les équipes de la Scam – et en multipliant les actions de sensibilisation et de lobby. Sur ce deuxième volet, il faut pointer que la Scam a eu un rôle moteur dans au moins deux dispositifs vraiment importants : le plan de soutien au secteur du livre et l'autorisation temporaire de cumul du chômage et des droits d'auteur. Nous pouvons être fiers·ères de ces acquis, même s'ils restent évidemment absolument insuffisants.

La Scam a été un acteur important dans le dialogue avec les autorités politiques. Qu'est-ce qui lui a paru être le plus crucial au début de la crise et une fois que cette crise s'est installée dans le temps ?

Je pense qu'il faut souligner d'emblée que le dialogue n'a pas toujours été facile, car le secteur culturel n'est clairement pas une priorité. Mais n'est pas la faute de la ministre en charge de la culture et des médias : c'est fortement lié à la structure même de l'État et du dispositif de gestion de crise. La culture est, dans la structure même de l'État belge et de ses « lasagnes » de compétences, un secteur isolé et désargenté, dont le poids politique est largement inférieur à son poids économique mais aussi, bien plus fondamentalement, à ses apports au lien social et à l'émancipation collective et individuelle. Nous avons donc dû nous battre pour rendre le secteur visible. Et au sein même du secteur, le problème est identique : la richesse et le pouvoir se concentrent sur peu de personnes, qui sont très rarement les auteurs et autrices, les créateurs et créatrices. Nous avons donc dû batailler pour faire entendre les réalités de

→

celleux qui « font la culture », dans leur diversité de statuts, de pratiques, d'histoires de vie. C'est pour cette raison que nous avons d'ailleurs énormément sollicité les membres dans le cadre d'enquêtes menées au travers de l'outil Citizenlab, de manière à mettre en lumière toutes ces zones obombrées, à valoriser cette diversité qui fait la richesse de notre communauté d'autrices et d'auteurs. Et cet enjeu nous guide encore à présent dans le cadre des chantiers ouverts autour du « statut d'artiste » par le gouvernement fédéral.

La situation sociale et professionnelle des auteurs et autrices a été beaucoup débattue en 2020, pouvez-vous en parler ? Quelle a été la place du Comité dans ces discussions ?

En effet, ce débat a été ravivé par la crise sanitaire. Mais il faut souligner qu'il ne vient pas de nulle part : en amont de cette crise, la précarité croissante des autrices et auteurs est devenue de plus en plus visible. L'étude sur les autrices et auteurs documentaires menée par Paola Stévenne et moi-même, par exemple, a suscité un intérêt – en fait, un effroi – bien au-delà des milieux artistiques. Et ce n'est qu'un exemple : énormément de travaux, de témoignages, de cartes blanches ont, avant la crise sanitaire, souligné une autre crise, sans doute moins « foudroyante », mais bien plus profonde, qui touche l'ensemble du secteur artistique et culturel : celui-ci se retrouve en effet de moins en moins respecté dans son autonomie et dans sa rémunération. Finalement, la Covid-19 est venue démontrer ce qu'on savait déjà : il suffit d'un événement déstabilisant pour que des milliers d'autrices et d'auteurs basculent d'un coup dans la pauvreté. Et dans ce cas-ci, la déstabilisation a été particulièrement violente. Je pense que cela a permis

non pas une prise de conscience, car la conscience était déjà là, mais bien une impossibilité de continuer à « faire semblant de ne pas voir ». L'avantage, c'est que nous étions prêt-es, nos propositions ne sont pas neuves, elles ne datent pas de cette crise : nous avons déjà de nombreux arguments, récoltés tout au long des nombreuses campagnes que la Scam a menées sur cette question.

Le travail du Comité a donc été de faire une synthèse, de prioriser et d'actualiser nos propositions « historiques », le tout en étroit dialogue avec nos membres et avec le soutien d'une efficacité rare des équipes de la maison, pour fixer notre ligne générale, qui repose sur une idée centrale : la reconnaissance du travail artistique dans toutes ses dimensions, dans le double sens d'un respect et d'une valorisation financière et symbolique. Bien sûr, ensuite, nous avons établi, réactualisé mille fois et supervisé les « plans de lobby », tout en contribuant fortement à leur exécution. En particulier, le Comité de la Scam s'est chargé, en partenariat avec le Comité de la SACD, d'ouvrir le dialogue avec les syndicats, qui sont des interlocuteurs cruciaux sur ces questions.

Quel a été le travail du Comité dans le domaine de l'Action culturelle vu qu'il n'y a pas eu ou peu d'événement en 2020 ?

En matière d'Action culturelle, nous avons repensé les bourses pour qu'elles puissent mieux soutenir des autrices et auteurs et surtout, complètement repensé les Prix annuels. Nous avons décidé de les maintenir, par cohérence avec notre volonté politique de mettre en lumière le travail des autrices et des auteurs, mais en insistant sur des parcours particuliers et des démarches singulières. Le palmarès qui en

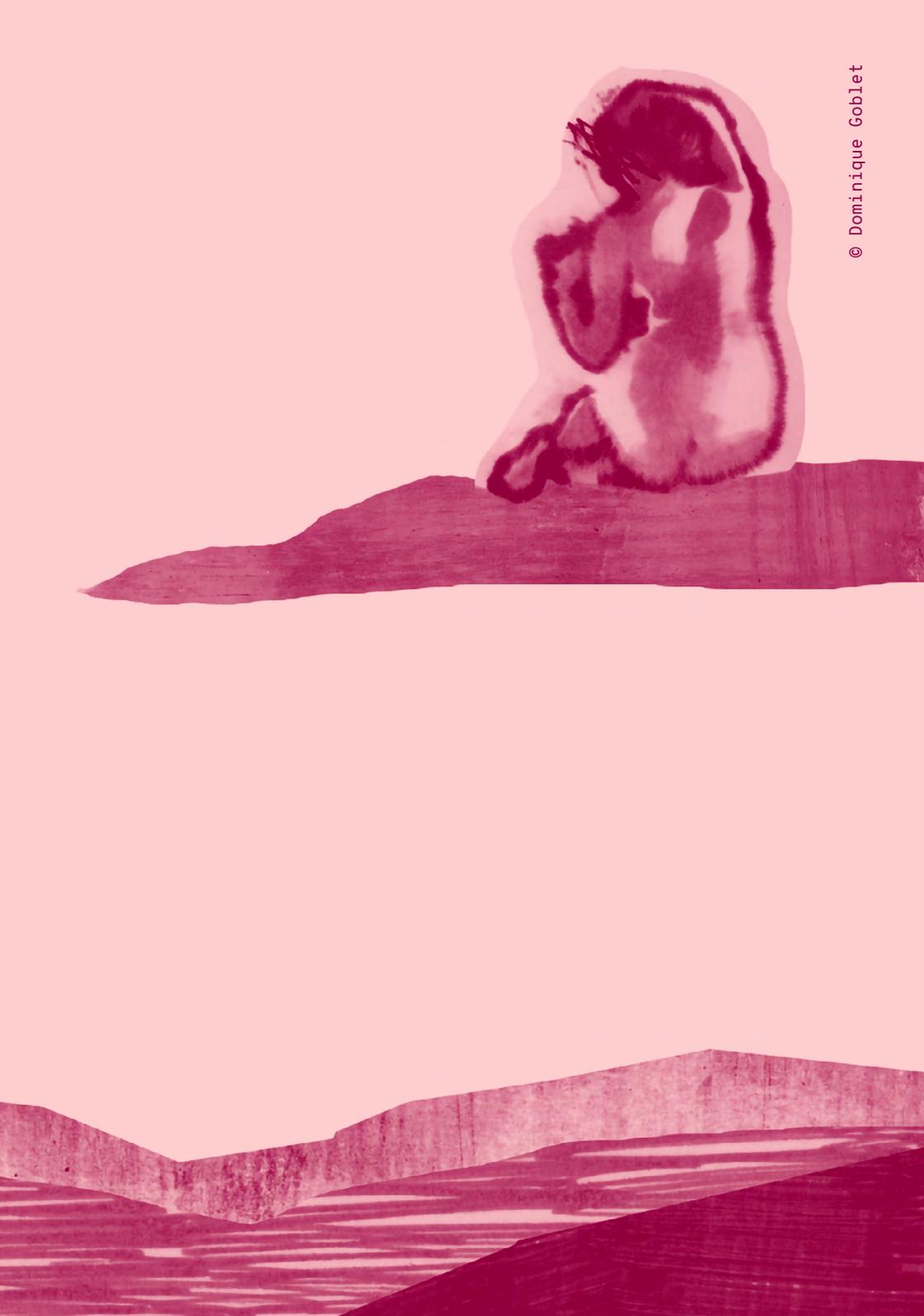
→

résulte, fruit d'un travail conjoint avec la SACD, est d'une étrange et belle cohérence. Nous avons aussi soutenu toutes les activités qui ont pu se dérouler entre les deux confinements ou celles qui ont pu se « dématérialiser ». Il n'empêche, les occasions de se retrouver ont manqué cruellement.

**Vous terminez cette année un mandat de 2 ans à la présidence du Comité belge, après y avoir passé 4 ans. Que retirez-vous de cette expérience ?**

D'une part, j'en retire trois constats majeurs : le premier, c'est que la force de la Scam est définitivement la communauté de ses membres. Plus ceux-ci participent à la vie de la société, plus ils sont nombreux·euses à la faire vivre, plus la Scam peut peser dans le débat public. Le second a parfaitement été résumé dans la B.O. du *Mad Max* chantée par Tina Turner : « We don't need another hero ». Ce qui importe, ce ne sont pas les « héros providentiels », c'est l'action collective. En tant que président du Comité belge, j'ai eu la chance d'animer un collectif et c'est ça qui a permis que nous défendions au mieux nos droits, c'est ça qui a permis nos quelques « victoires politiques ». Le troisième, c'est que dès lors qu'on parle de notre travail, de ce qu'on fait concrètement, tous les jours, de ce qui nous anime et nous passionne, nous avons énormément en commun. Que ce commun-là dépasse les séparations parfois fort stériles de « répertoires », de disciplines... mais aussi de frontières. À ce sujet, 2 années passées au Conseil d'administration de la Société m'ont parfaitement convaincu que les problématiques rencontrées en France et en Belgique sont terriblement similaires, et que les limites territoriales sont dérisoires face aux menaces globales pesant sur le droit d'auteur.

D'autre part, d'un point de vue personnel, je finis ce mandat riche d'expériences et de rencontres. Je veux d'ailleurs finir cet entretien par remercier tout le staff de la Scam en Belgique, de la MEDAA, du PILEn, de Bela... pour leur soutien et leur patience à mon égard. Je veux aussi remercier chaque membre du Comité belge : ça a été un honneur d'être entouré d'autant de personnes incroyablement brillantes, passionnantes, engagées, intellectuellement puissantes. Leur dire aussi que mon admiration pour elle est énorme, plus énorme aujourd'hui qu'elle l'était il y a deux ans. Et enfin, je veux remercier tout particulièrement Laëtitia Moreau, la présidente de la Scam, qui a tenu bon dans sa fonction pendant cette crise, s'investissant déraisonnablement pour que la société continue à prospérer et à préserver les liens qui font le collectif des membres de la Scam.



© Dominique Goblet

# L'ACTION CULTURELLE

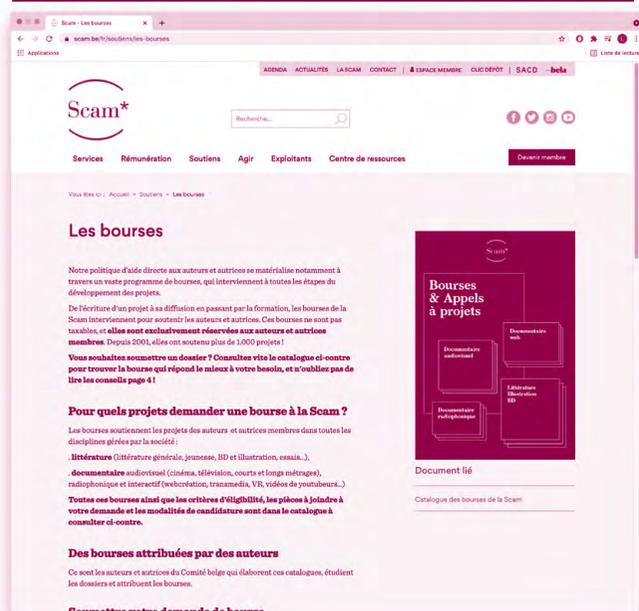
# Soutiens à la création

## Les bourses 100% Scam

En 2020, la Scam a accentué les aides à la création dans tous les secteurs :

- 30 bourses attribuées à des femmes pour un montant de 26.775 €
- 24 bourses attribuées à des hommes pour un montant de 21.701 €
- Les différentes bourses documentaires (audiovisuel, radio et web) ont été attribuées à 23 auteurs et autrices
- Les différentes bourses dans le secteur de l'écrit (BD, littérature, illustration...) ont été attribuées à 31 auteurs et autrices

En plus du programme de bourses habituel, 3 bourses au long cours ont été attribuées pour soutenir l'écriture de projets de podcast documentaire, BD et littérature.



En novembre 2020, alors que la Belgique se confinait pour la deuxième fois, j'ai profité d'une semaine de parfaite quiétude chez Passa Porta. Je prenais le café au balcon, le soleil du matin illuminait la Bourse, l'hypercentre avait des airs de village reclus. Conditions parfaites pour écrire; je n'ai jamais aussi bien avancé que cette semaine-là, ni perçu aussi clairement, à la faveur du silence, les faiblesses de ce que j'avais précédemment écrit, à cause du bruit de la vie normale.

Quentin Jardon, lauréat d'une bourse d'écriture à Passa Porta

Les différentes bourses Scam sont détaillées dans un catalogue:  
➔ [www.scam.be](http://www.scam.be) > Soutiens > Les bourses

## Les bourses attribuées dans le cadre de partenariats



### Audiovisuel

En audiovisuel différentes bourses ont été attribuées dans le cadre de partenariats avec des festivals ou des structures professionnelles, toujours dans la volonté de soutenir la phase d'écriture et de création des projets :

- 12 bourses d'écriture cinéma ont été attribuées grâce à deux appels à projets lancés par les Fonds Orange Belgium x Centre du Cinéma x SACD x Scam.



### Radio

La Scam est partenaire de Gulliver, le programme de création d'œuvres radio international (Belgique, France et Suisse). En 2020, 23 projets ont été soutenus par Gulliver: 12 documentaires et 11 fictions. Gulliver s'ouvre désormais aux podcasts!



Résidence d'écriture à Passa Porta  
© Scam

# Soutiens à la promotion

## Les Prix Scam

Les Prix annuels 2020 saluent des parcours d'auteurs et d'autrices:



AUDIOVISUEL  
Benoît Dervaux



LITTÉRATURE  
Charline Lambert



RADIO  
Claire Gatineau  
et Yves Robic

Pour la première fois, la Scam et la SACD ont attribué des prix conjoints:



Lisette Lombé



Jawad Rhalib



Les collectifs F.(s)  
et Elles font des Films

# Les prix dans des festivals

La Scam a remis 2 prix au festival Millenium:

- Le Prix jeune talent belge de 500 € a été décerné à *La Musique de Soline* d'Aurélie Maestre Vicario
- Le Prix du meilleur scénario de 1.500 € a été décerné à *Notre territoire* de Mathieu Volpe et *Divinations* de Sarah Vanagt

## Les actions et soutiens

En 2020, la Scam a maintenu son soutien à tous ses partenaires en mettant l'accent sur l'accompagnement aux auteurs et autrices:

### Pour l'écrit

- Les Midis de la Poésie

### Pour l'audiovisuel

- Le P'tit ciné
- Le Festival Anima et son programme Futuranima
- Le BSFF et ses rencontres professionnelles autour du pitching notamment
- Le FIFF et la programmation documentaire soutenue par la Scam
- Les Machins qui ont déridé le mois de février
- Les projections et écoutes au Cinéma Aventure qui ont pu avoir lieu en partie

## Soutiens à la formation

Nous avons pu organiser quelques déjeuners d'auteurs et d'autrices à la MEDAA, moments précieux pour recueillir les réflexions de nos membres et penser de nouvelles actions.

Anne Vanweddingen  
et Célyne Bol - Van Corven,  
Service de l'Action culturelle



Malgré les nombreuses annulations des actions que nous menons habituellement en interne ou dans les festivals, notre travail n'a pas été trop déséquilibré. Car si organiser des événements et rencontrer des gens est ce qu'il y a de plus visible, ce n'est pas l'essentiel de notre activité, qui se situe dans l'accompagnement et le soutien des auteurs et autrices, notamment à travers notre programme de bourses. En fait, on a même l'impression d'avoir renforcé notre ADN! Cette crise nous a permis de nous recentrer sur nos missions. On a redécouvert le cœur de notre métier.

Elle a aussi mis en évidence notre flexibilité. Par exemple, nous avons réinjecté l'argent habituellement dédié aux événements dans divers dispositifs de soutien, soit pour augmenter les montants disponibles, soit pour en créer de nouveaux. Pour cela, on a essayé d'identifier les secteurs qui avaient des besoins spécifiques et plus urgents, comme les domaines de la littérature, de la BD et du podcast documentaire pour lesquels on a spécialement créé des bourses au long cours. Et dans le secteur audiovisuel, on avait lancé l'an dernier six bourses (trois en documentaire et autant en fiction) avec Orange Belgium et cette année, notre partenaire a doublé sa mise et le Centre du Cinéma a lui aussi rajouté des aides: 12 bourses de 5.000 € ont donc pu être attribuées à des projets.

De même, dans le cadre de notre programme habituel, nous avons accordé plus de bourses que lors des années précédentes – même si malheureusement il y a souvent plus de demandes que de bourses disponibles. Le Comité, qui les attribue, n'a pas vocation à être un jury de plus dans la carrière des auteurs et autrices: au contraire, on a mis en place un système basé sur des critères objectifs, le plus équitable possible, pour faire en sorte que chacune puisse recevoir à une aide à un moment donné de son parcours. On a aussi simplifié au maximum les procédures, pour que les auteurs et autrices ne passent pas trop de temps à composer leur dossier et que les bourses soient attribuées plus rapidement.

Par ailleurs, même s'il y a forcément eu moins d'événements que d'habitude en 2020, nous avons pu accueillir les auteurs et autrices dans notre Salon à la Foire du Livre, remettre des prix, au Festival Millenium par exemple, ou encore organiser quelques séances de projection et d'écoute d'œuvres de nos membres. C'est important d'avoir pu le faire.

On a aussi eu à cœur de maintenir des contacts fréquents et soutenus avec les auteurs et autrices, qu'on a accompagné-es dans la mise en place de leurs projets, ou par exemple dans la constitution de leur demande d'aide au redéploiement de projets littéraires auprès de la Fédération Wallonie-Bruxelles... On a compensé les discussions dans les festivals par de longues heures au téléphone! Dans un secteur aussi impacté que le nôtre, c'était primordial pour nous d'être présentes, d'aider à trouver des solutions.

→

Nous avons hâte de pouvoir nous remettre en selle, même si cette année de changement était intéressante. Pour nous réinventer, mais aussi pour réfléchir à d'autres aspects pour le futur, comme faire davantage appel à – et donc rémunérer – des auteurs et autrices pour toute une série d'activités. Comme pour tout ce que nous mettons en place, on continuera pour cela de s'appuyer sur une intense collaboration avec les auteurs et autrices du Comité belge de la Scam, qui nous permettent de formuler des propositions en phase avec les réalités du terrain. Nous n'avons pas la prétention de sauver le secteur culturel, mais c'est motivant de pouvoir agir à notre échelle.



**Rencontres à la Foire du Livre**  
© Scam



**Projection de *Quand je serai dictateur*, de Yaël André, au Cinéma Aventure**  
© Scam

**SOUTIEN**  
**Bénéficiez d'une Bourse de la FWB pour le secteur du Livre !**  
La Scam peut vous aider à préparer votre dossier

**Accompagnement des auteurs et autrices**  
© Scam



© Dominique Goblet

# LE SERVICE JURIDIQUE



**928**  
dossiers d'auteurs  
et autrices traités



**1.724**  
interventions  
individuelles



**88**  
actes dans des  
dossiers généraux  
et des lobbys,  
notamment :

- Sur la transposition en droit belge des Directives européennes sur le droit d'auteur dans le marché unique numérique et Câble et Satellite
- Sur les Coalitions européennes pour la Diversité culturelle
- Sur la nouvelle législation RGPD
- Sur la procédure Telenet
- Sur les mesures Covid avec des projets de loi
- Sur la réforme du statut social de l'artiste avec du lobbying, une enquête et la synthèse des propositions



**218**  
observations sur des  
contrats



**26**  
nouveaux modèles de  
contrats ou contrats  
individualisés rédigés



**5** médiations



**128**  
réunions avec des  
auteurs et autrices



**58** négociations de  
contrats



**46**  
renvois vers des  
avocats spécialisés



Tanguy Roosen,  
Directeur du Service juridique

On prétend parfois que les crises font naître des choses positives. Vous confirmez ?

**Oui. Au fur et à mesure que les gens s'habituèrent à la situation sanitaire, les participants à la chaîne de création et l'écosystème de la création se sont eux aussi adaptés. On a constaté – surtout depuis septembre – une forte renaissance de projets, dans le domaine audiovisuel notamment. Ça a donc été là un bon rebond pour le secteur. En parallèle, on a eu beaucoup de remédiations pour tenter de réconcilier les auteurs et autrices sur certains projets, pour trouver des accords tant de séparation que de poursuite de projets. C'était un peu le quotidien. Un point d'orgue a été *Première Vague*, un documentaire regroupant les témoignages du personnel médical, incluant une dizaine de réalisateurs et réalisatrices. Nous avons accompagné, sur le plan juridique, ce type de projets qui ont émergé ou se sont réinventés face à la crise et cela a été comme une sorte de fil rouge pour mettre en pratique nos compétences.**

C'est-à-dire ?

**En observant le suivi de cette création, en même temps que l'évolution de la situation sanitaire et de ses effets sur la créativité, nous nous sommes questionnés sur les différents éléments de ce type de projets,**



œuvre mère de projets transmédiâs, à partir duquel plusieurs déclinaisons peuvent être créées, comme des courts-métrages à imbriquer dans un long-métrage, des podcasts, un livre... C'est un dynamique qui correspond à l'époque, avec les conséquences positives sur le rayonnement créatif, avec les conséquences contractuelles que ça peut avoir et de collaboration qui doivent aussi être abordées. Mais ça a donné lieu à de superbes moments de discussion, de construction, parfois dans l'urgence. J'ai trouvé ça marquant et passionnant.

Autant que les discussions menées pour le moment concernant le statut d'artiste ?

Les partis sont réellement soucieux de voir évoluer le régime de sécurité sociale applicable aux créateurs, créatrices, artistes et travailleurs et travailleuses du secteur artistique. Le MR a avancé des propositions, le PS a donné une ligne de conduite et Ecolo a posé des bases. Les dernières discussions sont le fruit de tout le travail associatif qui a été fait en amont. Non pas nécessairement pour régler des questions urgentes liées au confinement, mais pour aller plus loin sur des questions pérennes de ce statut. Les problématiques sont en effet les mêmes depuis longtemps : le travail notamment de démarchage et de création non valorisé, la multidisciplinarité, les revenus aléatoires, la pluriactivité de nombreux donneurs d'ordres et employeurs, la faiblesse des revenus (...). Mais voilà, on sait comment fonctionne le fédéral : ils veulent des solutions et que tout le monde soit d'accord, ce qui est évidemment complexe quand on met autour d'une table des plasticiens qui ont une réalité complètement différente des comédiens qui sont insérés dans un champ socio-culturel. Mais il y a des constats qui

sont similaires pour tou·tes les auteurs et autrices belges. En songeant au documentaire belge mais pas seulement, je les invite par ailleurs à songer à convenir de contrats de collaboration : c'est une démarche à laquelle nous tenons beaucoup et que nous aimerions décliner dans les collaborations entre scénaristes et réalisateurs de série.

➤ **Retrouvez à tout moment, dans le Centre de Ressources de notre site :**

- **Des modèles de contrats** régulièrement mis à jour, dans la rubrique "Documents juridiques";
- **Des FAQ**, dont 2 FAQ spéciales Covid, dans la rubrique "FAQ".





**MEDAA**

**LA MEDAA**



Morgane Batoz-Herges,  
Directrice adjointe de la Maison  
européenne des Auteurs et des  
Autrices

En 2020, la MEDAA a forcément accueilli moins d'événements que les douze mois précédents...

Oui, alors que fin 2019, soit un an et demi après notre inauguration, on se réjouissait de l'évaluation positive de nos membres, suite à un questionnaire de satisfaction. Entre septembre 2019 et mars 2020, nos objectifs étaient remplis, avec en moyenne 500 auteurs et autrices accueilli-es chaque mois. Les membres viennent travailler, mais on reçoit aussi de plus en plus d'organismes professionnels. Sans parler des expositions, des formations, des ateliers, des masters class, des débats, des conférences. Et avant la crise sanitaire, le calendrier était déjà bien chargé pour le restant de l'année: la RTBF devait lancer des séminaires, il devait y avoir une conférence européenne sur la traduction avec le CEATL, etc.

Vous avez été finalement coupés dans votre élan!

Tout à fait! C'est frustrant pour notre équipe de quatre, incluant Annelies De Vos, qui s'occupe de l'accueil et des réservations, Sylvain Fasy, le gestionnaire des installations qui fait le suivi des événements et veille au bon fonctionnement des bâtiments, et Charles Depauw, qui le seconde et se charge de préparer les salles. À l'automne, on a pu ouvrir en faisant quelques événements et en consacrant beaucoup de temps à la mise en place des protocoles, à revoir les jauges des salles, les distances entre les sièges (etc.) pour que chacun et chacune soit en sécurité.

Quoiqu'il en soit, la MEDAA est bel et bien venue combler un manque dans le paysage, non?

Oui. Depuis 2019, beaucoup d'événements sont organisés dans nos espaces et nos box sont réservés en permanence. Cela permet à des gens de venir travailler seuls ou d'organiser des rendez-vous, et à des équipes de se réunir autour d'un projet. Je songe aussi aux rendez-vous que les auteurs et les autrices ont avec leurs partenaires, notamment maisons de production ou d'édition: le fait de se trouver dans un lieu comme la MEDAA les place dans une autre position. Puis, il y a une dimension inclusive qui n'existe pas partout: un lieu pour tous et toutes, accessible gratuitement ou à tarif préférentiel pour les auteurs et autrices.

Qu'espérez-vous pour cette année?

Pour le moment, on essaie de voir comment on pourra rouvrir, en songeant tant au présentiel qu'au distanciel – afin d'organiser des retransmissions dans de bonnes conditions pour de larges audiences –, et d'encore mieux valoriser notre rôle de lien/liant. On recommence à avoir pas mal de demandes de réservation et on a aussi une quinzaine d'associations belges ou européennes qui ont leur bureau ici (SAA, FERA, Syndicat des libraires francophones, collectif MAPS, etc.) et neuf qui y ont leur siège social (ASA, ARRF, PEN Club, etc.).

Y compris néerlandophones?

Oui, on a aussi profité de 2020 pour mener à bien certains projets allant dans ce sens, comme la traduction du site de la MEDAA en néerlandais, avant de bientôt le faire en anglais. Outre deAuteurs, on a désormais l'Unie van de Regisseurs (l'Association néerlandophone des réalisateurs de films) qui s'est installée en fin d'année. Tout cela correspond au lieu d'accueil que nous sommes à Bruxelles, tant francophone que néerlandophone et européen. Nous avons encore une marge de progression, et puis, on peut rappeler que les bruyants travaux dans la rue sont derrière nous!



Soutenu par la Fédération Wallonie-Bruxelles, le PILEn est porté depuis 2012 par l'asbl Maison des Auteurs/Scam et des associations d'éditeurs (ADEB, Éditeurs singuliers), de libraires (SLFB) et de bibliothécaires (APBFB, FIBBC). Le PILEn propose accompagnement et soutien aux maillons de la chaîne du livre et s'est plus que jamais mobilisé en 2020.

## LE PILEn

## De nombreux événements organisés, en présentiel puis en ligne

- **Les rencontres :** Lors du festival Anima, le PILEn a organisé une nouvelle édition des Rencontres de la Webcréation autour des liens entre BD et webcréation. Le PILEn était également présent à la Foire du Livre de Bruxelles avec son Espace Futurs du Livre présentant de nombreux projets innovants et a programmé à cette occasion deux tables rondes : outils numériques pour le public «dys», et regards croisés sur le livre, France, Belgique, Maroc.
- **Les formations :** Douze formations en distanciel et en présentiel ont été organisées sur des sujets comme la cession de droits, le community management ou l'e-commerce. Le public de ces formations était composé pour un quart d'auteurs et d'autrices.
- **Le chantier « Contrat de filière » :** Le traditionnel colloque du PILEn n'a pas eu lieu et a été remplacé par un chantier de réflexion autour du projet de « Contrat pour la filière du livre » en Fédération Wallonie-Bruxelles. Ce travail sera prolongé en 2021, grâce à l'obtention d'une bourse du fonds Start dans le cadre de l'appel « Rayonnement Wallonie », qui financera une cartographie du livre en Wallonie, avec l'aide d'un consortium formé par l'ABDIL, l'ASAR et des universitaires.

### De nouveaux visages au PILEn



- **Julie Trémouille et Nicolas Baudoin** ont rejoint en septembre Morgane Batoz-Herges, coordinatrice du PILEn, aux postes de chargée de communication et de chargée de programmation.



- **Flore Debaty**, également embauchée à l'automne, gère depuis lors les questions liées à l'économie du livre et à sa bonne circulation.

## Le PILEn mobilisé face à la pandémie

Dès mars 2020, le PILEn, en concertation avec d'autres associations professionnelles comme l'ABDIL, a formulé des recommandations pour soutenir l'ensemble de la chaîne du livre. Sur base de celles-ci, mais sans toutes les reprendre, le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a adopté fin mai plusieurs mesures, notamment :

- le lancement de bourses de redéploiement de projet pour les personnes physiques et morales pour un montant de 650.000 €. La Scam a été particulièrement mobilisée afin d'aider les auteurs et autrices à monter leur dossier ;
- l'achat massif de livres belges francophones par des bibliothèques et des collectivités à des librairies indépendantes pour un montant d'un million d'euros. Le PILEn a été chargé de mettre en place un catalogue des livres éligibles sur la plateforme [prixdulivre.be](http://prixdulivre.be) ;
- l'organisation d'un plan de promotion du livre belge francophone pour un montant de 100.000 €.



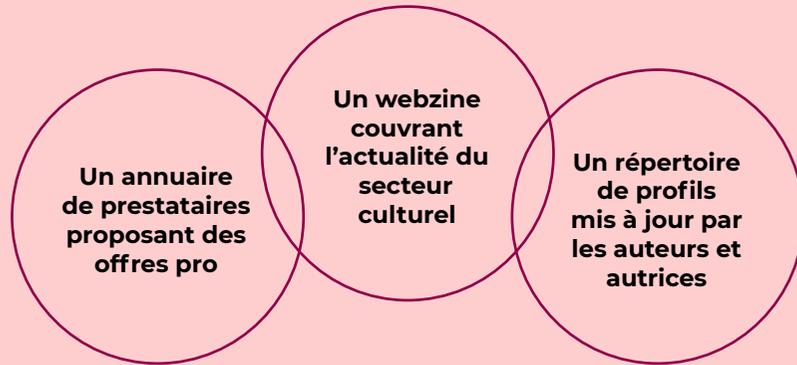
### Coordination de la campagne « Lisez-vous le belge ? »

Le PILEn a été mandaté pour coordonner la campagne « Lisez-vous le belge ? », initiative inédite en Fédération Wallonie-Bruxelles, qui s'est déroulée du 16 novembre au 25 décembre. Cette opération visait à promouvoir le livre belge francophone et ses acteurs et actrices. Organisée avec plus de 30 partenaires, elle a notamment permis de mettre en valeur 12 illustrations et 12 poèmes commandés à 24 auteurs et autrices suite à deux appels à projets. Sur les réseaux sociaux, le hashtag #LisezVousLeBelge a été partagé plus d'un millier de fois et continue à être utilisé. Cette campagne de promotion devrait être reconduite en 2021.



**BELA**

## Bela c'est :



## 2020, lifting du site

Apparu sur la toile en 2010, repensé en 2016, le site a été entièrement refondu en 2020. L'objectif? Concentrer le meilleur du web pour proposer un outil ergonomique et intuitif avec un espace administrateur qui ne soit pas un casse-tête digital.

### Quels sont les atouts de cette refonte ?



Les profils sont composés de nouveaux champs (prestation para-artistique, thème de prédilection, résidence, langue, etc.)



Le profil complet peut être exporté en PDF



Toutes les sections du profil sont indexées dans le moteur de recherche interne au site



Les auteurs et autrices reçoivent un rappel pour actualiser leur profil tous les 6 mois



Testé et approuvé par une dizaine d'auteurs et d'autrices, l'espace administrateur est plus clair et accessible

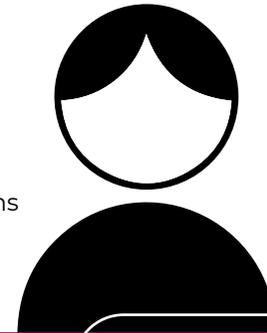


Seuls les profils comprenant au moins 3 contenus (portrait, description biographique et 1 œuvre) sont publiés sur le site

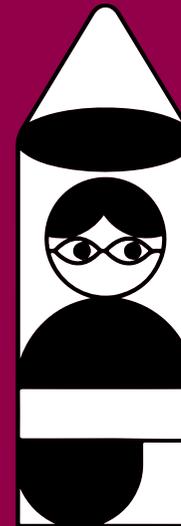
## —bela

**460 fiches complètes** sont publiées sur Bela

**5.200 fiches vierges ou incomplètes** sont dans le back-office du site en attente d'être publiées



Et vous, où en est l'état de votre fiche sur Bela ?



### Étape 1:

aller sur le site [www.bela.be](http://www.bela.be) et cliquer sur l'icône en forme de personne en haut à droite de l'écran

### Étape 2:

vérifier si vous disposez déjà d'un profil en encodant votre email et en réinitialisant le mot de passe correspondant

### Étape 3:

demandez la création d'un profil si vous n'en avez pas en cliquant sur « Créer un nouveau compte »

### Étape 4:

accéder à votre fiche et compléter les 4 sections: mon profil, mes œuvres, mes prix, mes petites annonces

Si vous avez des questions ou si vous rencontrez la moindre difficulté, n'hésitez pas à consulter les FAQ du site ou à contacter sa coordinatrice Charlotte Heymans: [cheymans@sacd-scam.be](mailto:cheymans@sacd-scam.be) !



© Dominique Goblet

# RAPPORT DE GESTION

# Sommaire

1. Structure juridique et gouvernance de la Scam	p77
2. Rémunérations des personnes gérant la succursale	p77
3. Représentation de la Scam en Belgique	p78
4. Informations sur le coût de la gestion des droits et des services	p79
5. Informations sur les droits non encore répartis et les paiements en attente	p82
6. Application des barèmes de répartition	p83
7. Contrôle des activités et des comptes	p85
8. Principaux risques auxquels la société est confrontée	p86
9. Principaux indicateurs pour le SPF Economie	p88

## 1. Structure juridique et gouvernance de la Scam

La Scam est un organisme de gestion collective constitué sous forme de société civile. Elle est dotée en France d'un Conseil d'administration et d'une Commission de surveillance élus par l'Assemblée générale des membres, et de deux co-gérances, le Présidence du Conseil d'administration et la Direction générale, cette dernière étant nommée par le Conseil d'administration.

La succursale belge est dotée d'un Comité belge, où siègent 12 membres élu-es par les membres résidant en Belgique, et d'une Délégation générale, désignée par le Conseil d'administration sur proposition du Comité belge, consulté par la Direction générale.

## 2. Rémunérations des personnes gérant la succursale

Le rapport de transparence doit mentionner des informations concernant la somme totale de la **rémunération** versée au cours de l'année précédente aux personnes gérant les activités de la société, ainsi que les **autres avantages** qui leur ont été octroyés. Cette obligation ne s'applique **qu'aux activités exercées sur le territoire belge**.

Les personnes gérant en Belgique les activités de la succursale sont les membres du Comité belge ainsi que le Délégué général. Le montant brut qui leur a été versé en 2020, toutes charges comprises, s'élève à **99.555 €**.

### 3. Représentation de la Scam en Belgique

Les participations de la Scam en Belgique sont les suivantes:

**REPROBEL:** 7 parts de 250 €

**AUVIBEL:** 1 part de 2.500 €

**SAA:** 10 parts de 500 €

**SAGEL:** 4.999 parts de 2,4789 €

Elle siège également dans les conseils d'administration d'Auvibel (elle est représentée au Collège des auteurs), de Reprobél (elle est représentée au Collège des auteurs) et à l'Assemblée générale de la SAA.

La Scam est reconnue comme fédération professionnelle, et à ce titre est représentée dans plusieurs instances d'avis de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Elle a des liens associatifs avec Pro Spere et La Maison des auteurs asbl.

### 4. Informations sur le coût de la gestion des droits et des services

#### Dépenses et budget 2020

**Le budget d'une entreprise doublé de celui d'une association.**

Le budget général de la Scam ne couvre pas uniquement ses activités de perception et de répartition des droits. La Scam développe de **nombreux services de type « associatif »** : conseils juridiques aux membres et aux usagers du répertoire, promotion des droits moraux et patrimoniaux de l'ensemble de ses membres, suivi du droit d'auteur sur les plans national et international, soutiens divers (professionnels et culturels) en matière fiscale et sociale, bourses d'aide à la création, partenariats avec des festivals, des écoles, etc.

Le Conseil d'administration avait approuvé, **dans son budget révisé pour l'année 2020**, la somme de **1.198.132 €** de dépenses nettes globales pour la Scam en Belgique (hors Action culturelle), dont 62% en frais de personnel.

**Le montant des dépenses s'élève en définitive à 1.151.026 €**, grâce à une gestion très rigoureuse.

Au 31 décembre 2020, le personnel à charge de la Scam se composait de **6,9 ETP** (équivalents temps plein), **répartis sur 8 personnes**.

En Belgique, **le ratio de frais de fonctionnement atteint 13,41 % en 2020**. La méthode de calcul de ce taux s'effectue par le rapport des charges nettes de l'exercice (hors Action culturelle et contribution au fonds organique) sur la moyenne des perceptions des 3 dernières années. Si les encaissements diminuent, le ratio augmente mécaniquement sans que les frais ne soient pour autant plus importants.

**Détails du calcul du ratio de frais de fonctionnement:**

Charges nettes (hors Action culturelle)	1.151.026
- déduction contribution au fonds organique	-15.282
<b>Total charges nettes</b>	<b>1.135.744 (1)</b>
<hr/>	
Perceptions Scam Belgique (après partages)	7.123.974
Répartitions droits étrangers venant du siège	1.048.333
Répartitions deAuteurs (brut fiscal)	-389.811
Total perceptions	7.782.496
<b>Moyenne des perceptions 2018-2020</b>	<b>8.467.609 (2)</b>
<hr/>	
<b>Ratio de frais</b>	<b>13,41% (1) / (2)</b>

Pour ce qui concerne les frais de l'ensemble de la Société, ces sommes sont mises en évidence dans le rapport annuel de la Scam en France, disponible pour tou-tes les auteurs et autrices sur le site [www.Scam.fr](http://www.Scam.fr).

## Financement des coûts de fonctionnement

Le financement des coûts de fonctionnement de la Scam repose sur deux sources :

- □les retenues sur les différentes catégories de droits (provisionnelles puis définitives),
- □les produits divers (cotisations, produits financiers (France), etc.)

Si un excédent de retenue est constaté en fin d'exercice, un « remboursement de retenues statutaires » est opéré en faveur des auteurs et autrices.

## Financement de l'Action culturelle

Rappelons ici que l'Action culturelle de la Scam dispose de son propre budget, financé pour l'essentiel par une affectation légalement obligatoire en France de 25 % de ses perceptions sur la copie privée.

## 5. Informations sur les droits non encore répartis et les paiements en attente

En vertu de la loi, les organismes de gestion collective doivent prendre toutes les mesures afin de répartir les droits qu'elles perçoivent dans les délais prévus par la législation à partir de la perception de ceux-ci. Elles doivent faire rapport à l'Assemblée générale des droits qui n'ont pas été répartis dans ce délai et indiquer les motifs de ce délai de répartition.

**Les droits perçus non encore répartis** (i.e. droits en attente de partage et/ou en réserves) s'élèvent à 1.738.599 €. Il s'agit principalement de sommes perçues pour les droits de l'écrit (reprographie, prêt public, et enseignement et recherche) en attente de partage entre la Scam et la SACD sur base des données pertinentes.

**Les droits répartis non encore payés** s'élèvent à 158.581 € (droits de l'écrit principalement). Il s'agit dans la plupart des cas de retours de paiement suite à des comptes bancaires clôturés, des adresses erronées ou des auteurs disparus. Ces droits, pour un total modeste, font néanmoins l'objet de révision régulière afin de les adresser aux auteurs et autrices.

Tous les autres droits perçus sont globalisés dans les comptes du siège de la société à Paris pour l'établissement des répartitions et font l'objet de contrôles approfondis par la direction financière et le commissaire aux comptes.

## 6. Application des barèmes de répartition

### Répartition des droits de prêt public

#### Répartition au titre de 2018

En application du barème, il a été décidé de :

- fixer le montant forfaitaire par auteur à 15€
- utiliser une clé de partage par support de 93,02 % pour les livres et de 6,98 % pour les périodiques. Ces pondérations proviennent d'une étude réalisée par le V.C.O.B. (Vlaams Centrum voor Openbare Bibliotheken).
- affecter 10 % des droits au fonds d'Action culturelle

#### Répartition au titre de 2014

En application du barème, le forfait par auteur a été fixé à 5€.

Vu la modicité des montants à répartir au titre des années 2008 à 2013, il a été décidé d'affecter ces montants à l'année 2014.

### Répartition des droits de reprographie

#### Répartition au titre de 2019

En application du barème, le forfait par auteur a été fixé à 50 €.

Par ailleurs, le Comité a décidé d'affecter 10 % des perceptions reprographie à des fins d'actions culturelles.

#### Répartition au titre de 2010 à 2014 inclus

En application du barème, le forfait par auteur a été fixé à 5 €.

Par ailleurs, le Comité a décidé de conserver les réserves cinq ans au lieu de dix ans.

### Répartition des droits "Enseignement et recherche scientifique"

#### Répartition au titre de 2019

En application du barème, le forfait par auteur a été fixé à 25€.

Le Comité a aussi décidé d'affecter 10 % des perceptions à des fins d'actions culturelles.

Par ailleurs, étant donné que cette licence légale peut comprendre, outre les photocopies, également les impressions, les scans, les reproductions

numériques et les communications via un réseau sécurisé, il a été décidé, conformément au barème, de prendre une réserve de 5 % sur les montants à répartir.

### Répartition du CALP (copie privée des œuvres littéraires et des œuvres d'art graphique et plastique)

#### Répartition au titre de 2013 à 2018

En application du barème, le forfait par auteur a été fixé à 10€.

Le Comité a aussi décidé d'affecter 10 % des perceptions à des fins d'actions culturelles.

En outre, le Comité a décidé d'affecter les montants très peu élevés de 2013 à 2015 à l'année 2016.

### Répartition des droits audiovisuels

#### RTBF

Le Comité a approuvé la réserve à prendre pour Auvio 2020 de 10 % au lieu de 5 %, pour rémunérer les œuvres présentes sur Auvio en 2020 qui ne sont pas des web créations et qui n'ont pas été diffusées dans l'année.

## 7. Contrôle des activités et des comptes

### La transparence de la société est garantie

Tout est mis en œuvre pour assurer la légalité et la **transparence dans la gestion des droits**, tant sur le plan national qu'international.

Le **Comité belge**, exclusivement composé d'auteurs et d'autrices élu·es par les membres, reçoit à chacune de ses réunions mensuelles les informations détaillées en matière de perception et de répartition. Il pose toutes les questions qu'il souhaite au Délégué général et à ses collaborateur·trices. S'agissant de la gestion collective, la loi comporte des dispositions très sévères dont le respect de l'application a été confié au SPF Économie, en son Service de contrôle des sociétés de gestion de droits.

Ce dispositif est décrit sur le site officiel du SPF Économie (<https://economie.fgov.be/fr/themes/propriete-intellectuelle/droits-de-pi/droits-dauteur-et-droits/les-droits-dauteur>).

## 8. Principaux risques auxquels la société est confrontée

Dans un contexte d'évolution constante des conditions de création des œuvres et de leurs modes d'exploitations, de mutation de l'économie générale de ce secteur et d'inflation des dispositions légales et réglementaires relatives à la création et à la gestion collective, la Scam est tenue d'adapter en permanence son organisation et ses méthodes de gestion afin de mener à bien ses missions statutaires. Ces évolutions permanentes de son environnement rendent son activité sujette à des risques susceptibles de perturber son bon fonctionnement (risques informatiques, opérationnels, concurrentiels, juridiques, économiques, financiers, ressources humaines, etc.).

Le Conseil d'administration et le Directeur général déterminent et mettent en œuvre les actions et mesures préventives et/ou curatives nécessaires au traitement de ces risques. Ces mesures sont proportionnées à la gravité des risques et des dommages encourus.

La crise sanitaire, dont la durée reste inconnue, présente un risque majeur de perte de perception.

La crise sanitaire comporte aussi des risques pour le personnel, des mesures strictes de télétravail ont été prises, ainsi que l'arrêt des réunions internes et externes. La Scam applique les règles légales en la matière.

La Scam est également confrontée au risque créé par l'action en justice intentée en 2006 par Telenet qui remet en cause la gestion collective en matière de retransmission par câble. La Scam a obtenu gain de cause devant la Cour d'appel de Bruxelles sur le principe d'une autorisation à demander par Telenet, sauf cas que cette dernière ne démontre pas à ce stade de la procédure. De plus la loi a été modifiée et la directive Sat/cab également, dans un sens qui assure une meilleure sécurité juridique à nos droits.

Le litige est toutefois réduit puisque la Scam a trouvé un accord partiel avec Telenet pour la moitié environ des chaînes de TV retransmises et concernées par le litige et que cet accord devrait rétroagir sur le passé. Telenet a aussi fait offre de rémunération pour l'ensemble de sa distribution à dater de juillet 2019. Ce qui réduit encore très significativement le risque, vis-à-vis de Telenet mais également vis-à-vis des autres distributeurs.

Les évolutions sur les marchés de la radio-télévision et de la distribution de services de médias, utilisateurs principaux de nos répertoires, sont également des risques qui ont été pris en compte lors de l'établissement des prévisions de perception et de l'élaboration des budgets.

# 9. Principaux indicateurs pour le SPF Economie

Tableau de l'article 23 (AR 25/04/2014)

## PARTIE 1: DROITS

<b>A. Droits perçus</b>	<b>7.782.496</b>
Audiovisuel	2.899.419
Câble	2.731.939
Copie privée	658.263
Reprographie	970.798
Enseignement et recherche	202.268
Prêt public	319.809

Selon la définition du SPF Economie utilisée pour le calcul de la contribution au fonds organique

i.e. inclut les répartitions droits étrangers venant du siège et exclut les répartitions de Auteurs (brut fiscal)

<b>B. Retenue statutaire</b>	<b>159.556</b>
Reprographie	86.231
Enseignement et recherche	34.491
Prêt public	38.835

Sur base uniquement du compte de résultat de la succursale

<b>C. Produits financiers</b>	<b>11</b>
Attribué à la reprographie	

<b>D. Droits en attente de perception</b>	<b>0</b>
Sur base uniquement des droits facturés au cours de l'année	

<b>E. Droits perçus répartis</b>	<b>7.337.274</b>
Audiovisuel	2.240.897
Câble	2.731.939
Copie privée	658.263
Reprographie	989.886
Enseignement et recherche	371.524
Prêt public	344.765

Selon la définition du SPF Economie où les droits payés correspondent aux montants mis en répartition au siège

Informations A à E: un seul type d'utilisation (le mode d'exploitation est la ventilation la plus détaillée)

<b>F. Droits perçus non encore répartis (dettes)</b>	<b>12.380.724</b>
--	-------------------

Sur base des comptes de dettes détenues en Belgique et au siège pour le compte de la Belgique

i.e. compilation de données de la comptabilité belge et de la comptabilité du siège

Droits perçus à répartir non réservés	12.380.724		
<b>Ventilation par année de perception</b>	<b>&lt; 2019</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>
Audiovisuel	854.791	392.019	1.573.858
Câble	3.734.723	1.437.624	995.875
Copie privée	500.000	4.231	-4.800
Reprographie	770.134	160.057	98.985
Enseignement et recherche	65.743	17.856	103.883
Prêt public	1.675.745	0	0

(\*) par année d'exploitation (information sur l'année de perception non disponible)

Droits perçus à répartir réservés	0
-----------------------------------	---

<b>G. Droits perçus répartis en attente de paiement (dettes)</b>	<b>1.408.800</b>
--	------------------

Sur base des comptes de dettes détenues en Belgique et au siège pour le compte de la Belgique

i.e. compilation de données de la comptabilité belge et de la comptabilité du siège

<b>Ventilation par année de perception</b>	<b>&lt; 2019</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>
Audiovisuel	523.278	57.721	31.734
Câble	478.300	65.397	9.834
Copie privée	82.139	8.299	0
Reprographie	62.047	6.094	23.708
Enseignement et recherche	0	0	6.668
Prêt public	30.528	11.968	9.594
Droit de suite	1.492	0	0

<b>H. Sommes non répartissables</b>	<b>0</b>
-------------------------------------	----------

## PARTIE 2: FRAIS DE GESTION

<b>A. Total des frais (*)</b>	<b>1.247.426</b>
-------------------------------	------------------

(\*) inclut dépenses d'Action culturelle et contribution au fonds organique

La ventilation ci-dessous ne correspond pas aux coûts réels par mode d'exploitation (car information non disponible)

Comme convenu avec le SPF Economie, ventilation statistique au prorata des données de perceptions par mode d'exploitation (voir point 1.A.)

Audiovisuel	423.129
Câble	398.688
Copie privée	96.064
Reprographie	141.674
Enseignement et recherche	29.518
Prêt public	46.672

---

<b>B. Frais nets de gestion (*)</b>	<b>1.135.744</b>
-------------------------------------	------------------

---

*(\*) hors dépenses d'Action culturelle et contribution au fonds organique*

*La ventilation ci-dessous ne correspond pas aux coûts réels par mode d'exploitation (car information non disponible)*

*Comme convenu avec le SPF Economie, ventilation statistique au prorata des données de perceptions par mode d'exploitation (voir point 1.A.)*

---

Audiovisuel	423.129
Câble	398.688
Copie privée	96.064
Reprographie	141.674
Enseignement et recherche	29.518
Prêt public	46.672

---

<b>C. Ratio frais nets de gestion / perceptions de l'exercice</b>	<b>14,59%</b>
---	---------------

---



**La Scam**  
**à la Maison européenne**  
**des Auteurs et des Autrices**  
**Rue du Prince royal 85-87**  
**1050 Bruxelles**

**www.scam.be**



Scam.Be



@Scam\_Be



maison\_des\_auteurs



Scam.be